Avoine	**COMPTE-RENDU**	
	CONSEIL MUNICIPAL **Du 17 OCTOBRE 2016 à 20H00**	**Page 1 / 7**

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 10 octobre 2016, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS
M. GODOY – Maire
Mme BERTAULT – MM. REMMERIE – DALY – Maire-Adjoints
Mme ASTIER – M. FERDOEL - Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. MARTIN – LALOUETTE – Mmes DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – M. CHARRIER – Mme AUROUX – Conseillers

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR
M. DESBLACHES à M. GODOY
Mme HENRY à M. REMMERIE
M. ALBERT à Mme BERTAULT
M. KLIMCZAK à Mme AUROUX
M. SORAIS à M. CHARRIER

Secrétaire de séance : Madame Elodie DUPLESSIS

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2016.09.05/56 : Bail locatif 1 rue des écoles en faveur de M. F du 1er septembre 2016 au 14 septembre 2022 pour un loyer mensuel de 287,07 € TTC.
- 2016.09.15/57 : procédure de passation de marché relatif à l'aménagement des aires de jeux du Lac Mousseau déclarée sans suite
- 2016.09.21/58 : Bail locatif 44 rue Marcel Vignaud en faveur de Mme B du 1er octobre 2016 au 31 septembre 2022 pour un loyer mensuel 366,91 € TTC.
- 2016.09.27/59 : Convention de mise à disposition du terrain de boule lyonnaise à titre gratuit en faveur de l'association Boule Lyonnaise du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.
- 2016.10.01/60 : Bail précaire rue du Val de l'Indre en faveur de l'APAVE pour une durée de 6 mois soit du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 869 € TTC.
- 2016.10.04/61 : Convention transactionnelle avec l'APAVE relative à la régularisation des loyers de septembre 2014 au 30 juin 2016 pour un montant de 9.000,00 €.
- 2016.10.04/62 : Convention de mise à disposition d'un terrain en faveur de l'association Club d'éducation canine du Véron », à titre gratuit pour une durée d'un an du 10 octobre 2016 au 9 octobre 2017.
- 2016.10.07/63 : Convention de mise à disposition de la salle d'activités et de loisirs en faveur du club de remise en forme, à titre gratuit, pour une durée d'un an du 1er septembre 2016 au 31 Août 2017.

Retrait à l'ordre du Jour : Règlement du marché et du droit de place

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 12/09/2016

- **URBANISME**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AD 449, située en zone UAi du PLU, d'une superficie de 66 m² se trouvant le long des numéros 52 et 54 de la rue du Val de l'Indre fait l'objet depuis plus de 30 ans d'une possession continue, réelle, publique et non équivoque accomplie à titre de propriétaire, par la commune.

Cet espace a été entretenu sans interruption par la commune.
Aussi, conformément à l'article 2261 du Code Civil, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle au titre de la prescription acquisitive trentenaire et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte correspondant auprès de l'Etude de Maître Sourdais à CHINON et de s'acquitter des frais

Approbation à l'unanimité

- **TRAVAUX**

Intervenant : Didier GODOY

➢ **Restructuration de l'école maternelle et de la cantine SIMONNEAU Jean-Claude Avenant n°1 Lot n°4 – Couverture bac Aluminium**

Le 14 Septembre 2016, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de l'entreprise SIMONNEAU Jean-Claude, pour le lot n°4 Couverture en Bac Aluminium, pour un montant de 8.082,95 € H.T.

Cet avenant a pour objet :
- Le remplacement de la laine de verre pour la cantine scolaire
- Le non-remplacement du chéneau

Le montant initial du marché étant de 123.622,50 € H.T, l'avenant n°1 de 8.082,95 € H.T porte le marché à la somme de 131.705,45 € H.T.

Approbation à l'unanimité

➢ **Restructuration de l'école maternelle et de la cantine SAS DHOMMEE Avenant n°1 Lot n°10 – Isolation plafonds**

Le 14 Septembre 2016, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de la SAS DHOMMEE, pour le lot n°10 – Isolation Plafonds, pour un montant de 6.662,48 € H.T.

Cet avenant a pour objet :
- La pose d'une isolation au plafond avec remaniement et changement des dalles endommagées de la cantine scolaire.
- La pose d'une isolation au plafond de la salle de jeux n°2.

Le montant initial du marché étant de 72.101,33 € H.T, l'avenant n°1 de 6.662,48 € H.T porte le marché à la somme de 78.763,81 € H.T.

Approbation à l'unanimité

➢ **Restructuration de l'école maternelle et de la cantine SANI-CLIMAT Avenant n°1 Lot n°15 – Plomberies Sanitaires**

Le 14 Septembre 2016, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de l'entreprise SANI-CLIMAT, pour le lot n°15 Plomberies Sanitaires, pour un montant de 4.440,45 € H.T.

Cet avenant a pour objet :

- Le raccordement eau froide (EF) eau usée (EU) des bungalows

Le montant initial du marché étant de 15.898,61 € H.T, l'avenant n°1 de 4.440,45 € H.T porte le marché à la somme de 20.339,06 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Réhabilitation d'un commerce et d'un logement – 13 et 13 bis rue des Roches – Approbation PROJET**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le dossier « projet » relatif à la réhabilitation d'un commerce et d'un logement sis 13 et 13 bis rue des roches à AVOINE.
L'estimation des travaux s'élève à la somme totale de 170.800,00 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **AFFAIRES GENERALES**

  - **Règlement intérieur des équipements sportifs**

Intervenant : Didier GODOY

Il est proposé au Conseil d'adopter un règlement intérieur en ce qui concerne les structures sportives, propriétés de la commune.

Ce règlement concerne les équipements suivants :

- Le stade Marcel Vignaud
- Le complexe du tennis/squash
- Le centre équestre d'Isoré
- La salle de remise en forme (Dominick Le Scolan)
- Le terrain de boule lyonnaise
- La salle de billard
- La boule de fort

Approbation à l'unanimité

- **Indemnité complémentaire – mise à disposition de parcelles**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la réunion du 12 septembre dernier, une indemnité compensatrice pour perte de récolte avait été votée en faveur de M. M dans le cadre de la mise à disposition de ses parcelles pour le festival Avoine Zone Groove.

A ce jour, Monsieur le Maire propose de verser à M. M le remboursement des frais relatifs à l'expertise effectué par le cabinet LEON de Luynes pour un montant de 195,96 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **PERSONNEL**

Intervenant : Didier GODOY

- **Modalités d'indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires des contractuels de droit privé**

Monsieur le Maire propose la possibilité pour les contractuels de droit privé d'effectuer des heures complémentaires et/ou des heures supplémentaires dans le respect des durées maximales hebdomadaires du travail, soit :

- 10 heures par jour,
- 48 heures sur une semaine,
- 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives.

Et selon les modalités suivantes :

- Les agents à temps complet :
    - Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale, de la Direction Générale des Services ou du Chef de Service.

Les heures supplémentaires réalisées peuvent être rémunérées selon la règlementation.

- Les agents à temps non complet :
    - Peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale, de la Direction Générale des Services ou du Chef de Service.

Le nombre d'heures complémentaires ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Une heure complémentaire ou supplémentaire ne peut faire à la fois l'objet d'un repos compensateur et d'une indemnisation.

Monsieur CHARRIER demande la raison pour laquelle la Commission personnel n'a pas été informée. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'un régime plus favorable et qu'il souhaite en faire bénéficier les agents rapidement.

Approbation à l'unanimité

- **Modification du règlement intérieur du personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion d'Indre et Loire a émis un avis favorable le 4/10/2016 concernant la modification du règlement intérieur du personnel, notamment l'article 15 « Temps de repas ».

<u>L'article proposé est le suivant :</u>

« Pour les services administratif et technique, la pause méridienne est d'1h30. Pour les agents affectés à l'entretien des bâtiments et les agents faisant fonction d'ATSEM, la pause méridienne est au minimum de 45 minutes. Elle n'est pas prise sur le temps de travail.

Pour les agents affectés à la restauration scolaire avec l'obligation de service et de surveillance des enfants, le temps de la pause méridienne est de 30 minutes à l'issue d'une période de 6 heures de travail continu et comprise dans le temps de travail.

Le temps de repas a lieu dans les locaux prévus à cet effet :
- 1 salle au service technique
- 1 salle dans le bâtiment administratif de la Mairie
- 1 salle à la restauration scolaire

Il est interdit de manger dans les bureaux ou tout autre local non-désigné ci-dessus. »

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

  Intervenant : Michel DALY

  ➢ **Saison Culturelle 2016/2017**

- Contrat de cession émanant de BLUE LINE PRODUCTIONS « Le Siffleur et son Quatuor » prévu le 23 Novembre 2016 pour un montant de 4.800,00 € H.T.

Approbation à l'unanimité

➢ **PACT – Répartition de la subvention 2015**

Dans le cadre du PACT 2015, la Région Centre Val de Loire a accordé une subvention pour un montant de 48.805,00€ entériné par la délibération 2015.04.20/17, la répartition de l'enveloppe s'est opérée en faveur des structures suivantes :

- Compagnie du Petit Monde
- Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- Mairie de Bourgueil
- Mairie d'Avoine
- Harmonie de Huismes

Toutefois, la Commune d'Avoine informe le Conseil Municipal que le projet de l'Harmonie de Huismes n'a pas abouti.

A cet effet, la Commune d'Avoine,

- Sollicite une récupération de l'acompte versé d'un montant de 1.000,00 € en faveur de l'Harmonie de Huismes.
- Informe que le solde d'un montant de 1.000,00 € ne lui sera pas versé.

  En conséquence et compte tenu des projets réalisés, il est proposé de réaffecter en faveur de la commune d'Avoine, la somme de 2.000,00 €.

Approbation à l'unanimité

➢ **PACT – Demande de subvention 2017**

Dans le cadre de la demande de subvention « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2017 » auprès de la Région Centre Val de Loire, le Maire informe le conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- Compagnie du Petit Monde
- Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- Mairie de Bourgueil

A cet effet, une demande de subvention, à hauteur de 50.000,00 €, est sollicitée.

La Commune d'Avoine s'engage à répartir cette subvention prévisionnelle de la façon suivante :

- 9 100 € pour la structure Compagnie du Petit Monde, sur une dépense artistique prévisionnelle de 25.806,00 € (Saison Jeune Public)
- 2 000 € pour la structure Association des Fêtes de Beaumont en Véron, sur une dépense artistique prévisionnelle de 19.696,00 € (Festival « Festimontois »)

- 4 000 € pour la structure Mairie de Bourgueil, sur une dépense artistique prévisionnelle de 8.467,00 € (Saison Culturelle)
- 34 900 € pour la structure Mairie d'Avoine, sur une dépense artistique prévisionnelle de 303.000,00 € (Festival et Saison Culturelle)

La subvention sera versée en deux temps selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant alloué, à réception de l'acompte de la subvention P.A.C.T 2017
- Le solde sur présentation d'un bilan

Approbation à l'unanimité

- **Fêtes et Cérémonies**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

➢ **Festivités de Noël 2016 – Contrat de cession « La Tête à Toto »**

Contrat de cession émanant de la Compagnie Laurent Deschamps « La tête à Toto » pour le spectacle « Au bout du conte » prévu le 15 Décembre 2016 pour un montant de 1.690,11 TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

Quelques informations ont été apportées :
- Réunion de la CLI du CNPE de Chinon sur la nouvelle stratégie de démantèlement des réacteurs Uranium-Graphite-Gaz le 20/10/2016 à 15h30.
- Invitation pour assister à la finale du challenge élus de la boule de fort le 22/10/2016 à 16h30.
- Remerciements de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur arrivée à Avoine, lors de leur participation au défi vélo organisé dans le cadre du 123ème congrès national des Sapeurs-Pompiers de France.

Madame AUROUX souhaite avoir des informations quant au Centre de Pontourny.
Monsieur le Maire précise que le centre est sur le territoire de la commune de Beaumont-en-Véron et indique qu'à sa connaissance le centre accueille six personnes.

Madame AUROUX demande s'il est envisageable de participer à un groupe de travail sur le PLUiH.
Monsieur le Maire lui précise que des informations de la situation actuelle ont été transmises à la CC-CVL et qu'un bilan de l'état d'avancement sera transmis lors de l'étude de ce dispositif.

Monsieur FERDOËL tient à remercier les agents des services techniques pour l'installation de la nouvelle passerelle au lac Mousseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Elodie DUPLESSIS

Le Maire,

Didier GODOY

MAIRIE D'AVOINE 37420 (Indre et Loire)